

Caractères d'espace public de l'espace agricole : contraintes supplémentaires ou opportunités nouvelles ? Accès récréatif et entretien du bocage en Bretagne

Yvon Le Caro

docteur en géographie sociale, chercheur associé au RESO, Université Rennes 2,
UMR CNRS 6590 Espaces géographiques et sociétés
yvon.lecaro@wanadoo.fr

Sylvie Kergreis

docteur en psychologie sociale, chercheuse associée au LAUREPS, Université Rennes 2,
et à l'INRA SAD Armorique
sylvie.kergreis@educagri.fr

Introduction

En espace agricole, les limites entre espace public et espace privé sont poreuses et souvent mal définies, ou bien variables selon les usages étudiés. En même temps, les fonctions écologiques et paysagères de ces espaces les conduisent vers une publicisation croissante. A partir d'entretiens et d'enquêtes réalisés sur les thématiques des usages de loisirs d'une part, de la gestion des bords de champs d'autre part, les auteurs croisent le regard et les méthodes de la géographie sociale et de la psychologie sociale pour tenter de répondre à la question suivante : dans quelle mesure et selon quels mécanismes les agriculteurs organisent-ils leurs représentations de leur espace professionnel du fait de la perméabilité de cet espace et/ou de son caractère publicisé ? Peut-on distinguer l'influence de différents types de valeurs dans les adaptations actuelles que nous observons ? Sur un plan théorique, il s'agit de montrer le rôle que joue l'espace vécu au quotidien dans l'efficacité de types de concertations variées qui se produisent autour des usages et des valeurs de cet espace, permettant parfois de surmonter certaines inégalités sociales et spatiales, et parfois pas.

1. La publicisation de l'espace agricole : approches géographique et sociopsychologique

Autour du même phénomène de publicisation de l'espace agricole, nous proposons d'explicitier les angles d'approches et les concepts propres aux deux recherches – en géographie puis en psychologie sociale - dont nous confrontons ici les résultats.

1.1- Des frontières du foncier aux fonctions sociales de l'espace agricole

1.1.1- La propriété du foncier et ses limites fonctionnelles

L'espace agricole présente des caractéristiques d'espace privé, d'espace commun et d'espace public (pour une définition de ces termes, nous renvoyons à E. Tassin, 1991). On ne peut le rattacher de manière univoque à l'un de ces espaces, ni en général, ni même pour chaque parcelle prise isolément. Un bref examen permet de comprendre la complexité des réalités observées et la réalité d'une publicisation générale, par son extension à l'ensemble de l'espace considéré, mais non totale, car demeurent des caractéristiques d'espace privé et, parfois, d'espace commun.

"A la veille de la Révolution de 1789, la France se distinguait des autres pays de l'Europe occidentale, y compris l'Angleterre, par le fait que les paysans y possédaient une très importante partie du sol" (Fréville, 1958, p. 10). L'institution de la propriété privée comme droit révolutionnaire, l'abolition des privilèges, la privatisation progressive des espaces collectifs, le rachat progressif des propriétés rurales de la noblesse par les fermiers et jusqu'aux aliénations de chemins ruraux largement pratiquées depuis 1959, tout indique l'extension en surface de l'appropriation privée du sol des espaces agricoles par les agriculteurs ; le statut du fermage de 1946 a conforté une autre forme d'appropriation agricole en renforçant considérablement les droits des fermiers.

Si les espaces agricoles sont constitués en grande partie de biens fonciers privés, ils n'en demeurent pas moins, pour leur immense majorité, des espaces ouverts sur lesquels les agriculteurs ne recherchent pas une appropriation exclusive. Le caractère d'espace privé de l'espace agricole ne doit donc pas être analysé comme celui d'espaces privatifs clos, tels que la cellule d'habitat. P. Bergel (2004) distingue ainsi la propriété du sol et l'appropriation de l'espace : très souvent en espace agricole l'appropriation privée laisse un certain nombre de droits au public.

Il existe aussi des fonctions « horizontales » de l'espace qui se moquent des frontières des propriétés ou des exploitations. Certaines fonctions sont parfois mises en commun par les propriétaires et/ou par les exploitants : citons le droit de la chasse en Alsace-Moselle¹ (Sander, 1995), les syndicats de drainage, les chemins d'exploitation, etc. Demeurent aussi dans certaines régions, en particulier dans les montagnes, des communaux et des sectionaux qui sont gérés en commun par les riverains ou les habitants de la commune (Couturier, 2000).

Mais de plus en plus, dans le contexte breton que nous avons étudié comme dans l'espace agricole français et européen en général, ce sont des fonctions nouvelles qui s'imposent aux espaces agricoles, avec des finalités orientées par les besoins de la société en général et plus seulement par une société locale pouvant se draper dans la toge communautaire.

La lutte contre le vent, la constitution d'une maille bocagère favorable à la biodiversité, la réalisations d'itinéraires de randonnées, la gestion de la qualité des eaux souterraines ou des eaux de surface sont des fonctions possibles de l'espace agricole pour lesquelles la prise en compte d'un espace beaucoup plus large que la propriété individuelle doit être réalisée. Bien souvent l'opposition d'un seul propriétaire et/ou agriculteur suffit à briser les efforts de tous : refus de passage sur un itinéraire, pollution d'une nappe ou d'un fossé, présence d'une « verrue » dans le paysage... C'est le fonctionnement de ce que N. Croix (1998) décrit sous le terme de système foncier publicisé.

C'est vis-à-vis de ces fonctions par nature et a priori contraignantes pour les agriculteurs que nous poursuivons notre réflexion : elles nous semblent avoir peut-être aussi quelques vertus, dans la mise en valeur des nombreux services rendus à la collectivité par les agriculteurs...

La publicisation de l'espace agricole ne signifie pourtant pas la perte de son caractère d'espace privé. L'agriculteur reste maître des lieux, il parcourt et habite ce territoire et le marque fortement de son empreinte aussi bien dans ses structures paysagères que dans les modes d'organisation et d'accès pour le public.

De même que S. Schama voit s'inscrire en même temps certaines caractéristiques contradictoires dans un espace-paysage², nous avons pu observer dans l'espace agricole ouvert

¹ « L'article 2 de la loi [du 7 février 1881 sur l'exercice du droit de chasse] pose la règle fondamentale de toute l'économie du texte : l'exercice du droit de chasse sur les terres et les espaces couverts d'eau est administré par la commune au nom et pour le compte des propriétaires fonciers. C'est le principe de communalisation de l'exercice du droit de chasse. »

² "J'ai tâché de rester fidèle à Thoreau, dans son aversion pour la course à l'ésotérisme, sa conviction qu'il est possible de voir tout l'univers se révéler dans son jardin, à condition de savoir observer. [...] Au reste il existe à l'intérieur même de nos capitales tentaculaires des lieux où les frontières entre passé et présent, sauvage et domestique, s'écroulent tout à fait." (Schama, 1999, p. 652)

breton la fragilité des distinctions entre espace cultivé et espace sauvage (parfois), entre espace de production et espace de vie (souvent), entre espace public et espace privé (très souvent).

Aux frontières parcellaires du cadastre et de la physionomie agraire, limites verticales distinguant des espaces physiques différents, l'analyste doit adjoindre des couches fonctionnelles et symboliques tout aussi efficaces, frontières invisibles et horizontales qui sur le même sol étalent divers ensembles de significations. Comme le spectre lumineux, l'apparence uniforme d'une parcelle agricole homogène à l'œil apparaît à travers le prisme de l'analyse comme un millefeuilles, la part respective des diverses significations constituant des contributions à l'ensemble. Il n'est pas certain d'ailleurs que l'esprit humain soit capable d'embrasser d'un seul regard le sens global d'une parcelle, et plus probable qu'il s'agisse d'un sens pluriel, protéiforme, mobilisant tantôt de manière privilégiée quelques significations et tantôt d'autres.

Concernant les frontières verticales, il faut éviter deux pièges. Si l'on imagine le zonage (qu'il soit compris comme outil d'analyse ou comme outil d'aménagement) comme la solution miracle permettant de distinguer l'orge de l'herbe dans un assolement, l'espace public et l'espace privé autour d'un chemin, alors on néglige le semis de l'herbe sous couvert de l'orge comme le passage des cueilleurs de mûres dans le champ adjacent. Mais si l'on théorise l'espace au point d'oublier les structures foncières, les assolements et le paysage, on trouve toutes les significations partout sans que l'analyse ne puisse déboucher sur des propositions intelligibles.

Il faut donc pour comprendre les espaces agricoles que nous étudions à l'échelle de la parcelle, voire des détails d'organisation de celle-ci, et en particulier de ses bordures, conjuguer une vision verticale (on y observe des surfaces) identifiant les fonctions des diverses parcelles avec une vision horizontale ou spectrale (on y observe des significations sociales) identifiant le sens global qu'une personne ou un groupe peut attribuer à chaque parcelle.

1.1.2- Significations sociales de la publicisation de l'espace agricole

On appelle publicisation la projection sur un espace privé d'objectifs de gestion définis par la société englobante, que ce soit par l'intermédiaire du droit ou non. Cela se traduit par des visées (implicites ou explicites), des prescriptions, des réglementations et des usages publics. Nous n'étudions ici que les formes de publicisation de l'espace, mais il ne faut pas oublier que les questions d'autosuffisance alimentaire, d'approvisionnement et de balance commerciale ont depuis longtemps conduit à publiciser la gestion des marchés agricoles.

Très variée dans ses contenus (l'environnement, le paysage, l'accessibilité récréative, etc), la publicisation prend également des formes diverses selon les intérêts en cause ; elle est en effet une forme comme une autre d'appropriation de l'espace, fut-ce contre l'appropriation privée conventionnelle. En distinguant cinq significations sociales de la publicisation de l'espace agricole, nous mettons en évidence l'équivoque qui peut régner dans les concertations autour de ce processus :

- La publicisation comme lutte d'appropriation d'une « classe » privilégiée qui souhaite imposer ses vues à des agriculteurs sur la défensive : en matière de loisirs et de paysages, on croit retrouver parfois, dans les demandes des usagers, les observations de T. Veblen (1895) dans sa « théorie de la classe de loisir », lorsqu'il dénonçait l'exploitation des travailleurs par une classe oisive...
- La publicisation comme lutte d'appropriation d'une « classe » nombreuse privée d'espace ouvert, les urbains, qui souhaite pouvoir accéder à l'espace qu'une catégorie privilégiée, les agriculteurs, gère en grande partie sous statut privé (propriété privée du sol, entreprises privées, lieux d'habitation).
- La publicisation comme la prise de conscience de l'intérêt public de significations jusque-là laissées à l'appréciation collective de la profession agricole : quotas laitiers liés au foncier, droits de plantation, droits de boisement, bien-être animal, etc : on assiste progressivement à une sorte de mise sous tutelle technique et économique des entreprises agricoles et du métier d'agriculteur.

- La publicisation comme la prise de conscience de l'intérêt public de significations jusque-là laissées à l'appréciation individuelle : cas du paysage et de la nature « sauvage » (manifestation romantique et poétique de la Création, mais aussi adversaire à défricher) qui devient écosystème, biodiversité et patrimoine...
- La publicisation comme une reconnaissance de l'intérêt public du travail territorial des agriculteurs, pouvant déboucher sur un financement public des entreprises.

Globalement l'espace agricole fait enjeu public, débat public et nous l'avons montré, espace public...

1.2- Significations et évaluations multiples d'un même espace de vie

Dans une enquête effectuée auprès de la population en Ille et Vilaine (704 personnes de différents âges, catégories socioprofessionnelles et origines spatiales), en octobre 2000, nous avons pu comparer les impressions des agriculteurs et des non agriculteurs, recueillies de manière non directive à la vue de mêmes photos représentant des portions d'espace agricole (sous forme de bordures de champ vues à différentes échelles de proximité). Les résultats de ce travail, qui visait à sélectionner des photos où les points de vue des uns et des autres auraient été assez bien tranchés, nous ont surpris sur plus d'un point (Kergreis, 2004).

1.2.1- Désirabilité sociale et utilités sociales

Il apparaît tout d'abord qu'aucune photo n'a pu être sélectionnée, les évaluations étant globalement le plus souvent positives ou équilibrées : quelque soit l'état des bordures ou du paysage bocager présentés (dégradés ou non), les impressions sont le plus souvent favorables ou neutres : la campagne ou la nature sont valorisées en tant que telles, sans souci d'entrer dans des détails plus précis. Par ailleurs, les agriculteurs et les non agriculteurs se retrouvent dans leurs appréciations spontanées des lieux, à travers des dimensions évaluatives liées à l'affectif (*j'aime, je n'aime pas*) ou au sensible (*c'est beau, je m'y sentirai bien, c'est un joli paysage...*), de loin les plus nombreuses. On trouve également des références à « *l'air pur* » ou à la « *pollution* » (des villes ou des campagnes), dans des proportions identiques dans les deux catégories de population. Par contre, d'autres dimensions introduisent des différences significatives dans les réponses : les non agriculteurs font appel à la catégorie des loisirs (en particulier la promenade) dans une plus forte proportion que les agriculteurs, tandis que ceux-ci font référence de manière plus importante à l'entretien (bien ou mal fait) ou aux travaux agricoles (*c'est mon espace de travail, ce n'est pas toujours facile...c'est l'agriculture, c'est bien...*).

Ainsi, deux types d'évaluation apparaissent assez nettement dans l'enquête, confortant d'autres travaux de psychologie sociale s'intéressant à l'évaluation (en particulier des personnes) (Peeters, 1999 ; Dubois et Beauvois, 2002) . D'un côté on trouve des appréciations « personnelles » spontanées, socialement partagées, où les critères de choix de chacun sont facilement tolérables (les goûts et les couleurs ne se discutent pas...). Le terme de « désirabilité sociale » peut être employé pour qualifier de telles dimensions d'évaluation. De l'autre on trouve des dimensions d'évaluation inscrites dans les usages sociaux de l'espace, où les enjeux et les appréciations semblent différenciés selon les catégories d'utilisation, elles mêmes définies dans l'organisation sociale des activités. Il s'agit alors de critères « d'utilités sociales ».

Il est également à noter dans cette enquête que les références à la privatisation de l'espace, ou à la liberté d'accès, sont très faibles, quelles que soient les personnes interrogées. Ainsi, on semble bien se trouver dans une forme d'appréhension d'un aspect « public » ou au moins « commun » du territoire montré, qui révèle la perméabilité laissée aux impressions courantes, même si elles sont socialement déterminées. Chacun se projète librement sur les lieux représentés, sans enjeu social important, puisque l'enquête est individuelle et rendue conviviale par la présentation d'une photo. De nombreuses personnes font référence à des lieux connus (*je crois savoir où c'est...ça ressemble à chez moi*) ou bien à des souvenirs, mais il nous semble que cet aspect des impressions recueillies concerne plus les tentatives de « repérage » inhérentes à l'inscription dans l'espace (*c'est où ?*), que de réelles tentatives d'appropriation.

1.2.2- Des pratiques publicisées dans un espace vécu comme commun ?

Une autre surprise de cette enquête a été de montrer la différence existant entre l'appréciation positive générale de l'espace agricole local, révélée par les réponses recueillies, et la remise en cause publique actuelle des pratiques agricoles de gestion de l'espace (pour des raisons de dégradation du paysage ou de qualité de l'eau) portée par l'expression des associations, de certains élus, ou révélés dans des conflits locaux (Kergreis, 1999). La différence entre « espace commun » et « espace public » peut ainsi être mise en perspective ou interrogée : l'espace commun est « apprécié », et des différences significatives de dimensions évaluatives (les utilités sociales de loisir ou de travail) n'empêchent pas d'avoir un fond commun de compréhension mutuelle (voir d'amour commun), dont on pourrait penser qu'il amène une tolérance quotidienne sur les utilisations diverses. Par contre, dès lors que la publicisation s'affirme socialement dans des prises de positions ou des discours publics, les différentes utilités sociales deviennent des points d'achoppement. Une autre manière de poser la question consiste à envisager les contextes d'expression des points de vue qui provoquent leur variation. Par exemple, nous avons constaté dans cette enquête que la qualité de l'eau n'était quasiment jamais abordée, même quand un fossé est clairement visible sur la photo : la liaison entre les haies ou bandes herbeuses protectrices des cours d'eau n'est jamais effective dans l'enquête, même de la part des agriculteurs. Par contre, c'est un élément fréquemment mis en avant dans les conflits ou les concertations liées aux aménagements fonciers, ainsi que dans les recherches scientifiques actuelles ou dans les politiques nouvelles mises en œuvre. C'est également un aspect dont les agriculteurs parlent spontanément quand ils sont interrogés chez eux sur leurs bordures de champ.

Les résultats de cette enquête « population » nous ont permis de montrer la superposition de différentes dimensions évaluatives maniées par les agriculteurs et non agriculteurs dans leurs perceptions les plus courantes de l'espace rural. Au vu du gradient existant entre les points de vue communs et les prises de positions publiques, notre hypothèse générale est celle d'une publicisation actuelle des pratiques de gestion des bordures de champ en matière de paysage et de gestion de l'eau, dans un espace jusqu'à présent vécu et apprécié comme commun.

2. Attitudes des agriculteurs face à la publicisation de l'espace agricole

Parmi les diverses attentes sociales qui induisent une publicisation de l'espace agricole, deux ont retenu notre attention, la première - l'accès récréatif - avec une approche géographique, la seconde - la gestion des bords de champs - avec une approche de psychologie sociale. L'accès récréatif, conduit à une fréquentation par le public de l'espace fonctionnel des exploitations. On peut constater qu'il influence peu les pratiques agricoles productives, tout au moins directement. Par contre, les nouvelles demandes paysagères et environnementales, consécutives à la publicisation de l'espace (et en partie au développement de ses usages récréatifs), se portent sur les bordures de champs, espaces interstitiels compris entre les parcelles cultivées ou entre une parcelle et une autre occupation de l'espace (rivière, chemin, route, bâtiment, etc...). La gestion de celles-ci, le plus souvent organisée par les agriculteurs, est en interaction forte avec le système agronomique et les ressources en travail et en machines des exploitations. Il nous a semblé intéressant de comparer les résultats obtenus dans des études menées sur ces deux aspects (impact de l'accès au loisir dans l'espace agricole, impact de la demande sociale sur la gestion des bordures) et de croiser les regards des deux disciplines.

2.1- Forte tolérance à la pratique récréative dans les espaces agricoles

2.1.1- Une recherche géographique sur l'accès récréatif

Pour aborder les relations entre les agriculteurs et le reste de la population, nous avons étudié les loisirs usuels que les gens pratiquent en espace agricole ouvert : chasse, pêche, cueillette, promenade à pied, à cheval ou en VTT. L'espace agricole est défini ici comme l'espace ouvert

des exploitations, professionnelles ou non, quelque soit le statut juridique d'occupation du sol. Il comprend en particulier les chemins ruraux qui participent de l'espace fonctionnel de ces exploitations (Le Caro, 2002). 176 agriculteurs de 4 communes d'Ille-et-Vilaine ont été interrogés entre 1994 et 1999 par questionnaires. Dans la commune de Pacé, deux enquêtes à 4 ans d'intervalle permettent de mesurer certaines évolutions (les résultats de la première sont exclus de l'effectif des 176 exploitations retenues pour établir le total). Nous avons pu montrer que toutes ces exploitations étaient fréquentées pour au moins un des loisirs étudiés, et la plupart pour plusieurs d'entre eux. La fonction récréative est donc une fonction générale de l'espace agricole.

Avec une étonnante régularité, les agriculteurs interrogés comprennent les besoins d'espace ouvert de leurs semblables et considèrent leur espace professionnel comme accessible au public. Le statut des chemins ruraux en France, devenus en 1959 une partie du domaine privé des communes, explique peut-être cette attitude. Mais une majorité des chemins ruraux existants dans la zone d'étude ne constituent pas des itinéraires de promenade. Il s'agit, depuis leur origine, de chemins permettant la desserte des champs et la communication directe entre les hameaux agricoles. Aussi avons nous posé la question de l'accès du public à ces chemins « qui ne font actuellement partie d'aucun itinéraire officiel de promenade » mais traversent et desservent l'espace agricole. Le tableau 1 donne les résultats ; les pourcentages permettent une meilleure lisibilité des résultats partiels mais ne sont interprétables que pour l'ensemble des 176 agriculteurs interrogés.

Ces chemins devraient être :	<i>Pacé</i>	St-Germain	Pacé	St-Coulomb & Cancale	Ensemble
Année	1994	1994	1998	1999	1994-1999
n	59	47	76	53	176
Non réponses	15 %	4 %	4 %	2 %	3 %
Fermés sauf autorisation	15 %	9 %	8 %	6 %	7 %
Réservés aux gens du coin	8 %	9 %	1 %	4 %	4 %
Ouverts aux seuls groupes organisés	8 %	4 %	8 %	6 %	6 %
Ouverts à tous (a)	31 %	53 %	41 %	45 %	45 %
Ouverts à tous et signalés (b)	22 %	21 %	38 %	38 %	34 %
Ouverts à tous (a + b)	53 %	74 %	79 %	83 %	79 %

Tableau 1 : Les agriculteurs et l'accès aux chemins ruraux non référencés.

Certains loisirs conduisent les usagers à pénétrer sur les parcelles agricoles : la chasse et la cueillette au premier chef, mais aussi la pêche (car il faut accéder aux berges), la promenade (du fait des défauts du réseau de chemins), le cheval et le VTT (par défaut de chemin mais aussi du fait de l'attrait du « hors-piste »). Bien souvent cet accès se fait sans grand dommage, mais aussi sans autorisation préalable. Nous avons demandé : « D'après vous, les terres agricoles (champs, prairies) doivent-ils être ouverts à tous ? » Le point de vue des agriculteurs est étonnamment ouvert sur cette question qui constitue manifestement une atteinte au droit de propriété. Les items proposés³ permettent de percevoir l'importance de la chasse parmi les raisons de dire « oui » à l'accès du public aux terres agricoles, mais la pêche ou la cueillette sont également souvent mentionnées (tableau 2).

Globalement, en considérant les non-réponses comme négatives, une moitié des agriculteurs interrogés est favorable à l'usage public des terrains privés sans autorisation ni accord préalable.

³ La formulation de la question était scindée en deux en 1994, avec la chasse d'un côté, les autres loisirs de l'autre. Les résultats sont cependant globalement comparables avec les enquêtes suivantes.

Bien entendu ces usages doivent respecter la loi, c'est à dire ne pas conduire à des dommages, mais en acceptant l'accès, le risque est pris de vivre quelques dérapages. Pour bien comprendre la portée de ce résultat, on peut le mettre en parallèle avec celui que nous avons obtenu avec une question similaire auprès de 464 personnes, non agricoles, interrogées à leur domicile : 59% d'entre elles trouvent normal d'accéder aux terres agricoles, tandis que 38% s'opposent à l'idée de rentrer dans la propriété d'autrui. L'écart est donc faible entre les agriculteurs « producteurs d'espace récréatif » et les usagers⁴ « consommateurs » sur cette question.

Accorder l'accès aux terres ?	Pacé	St-Germain	Pacé	St-Coulomb & Cancale	Ensemble
Année	1994	1994	1998	1999	1994-1999
n	59	47	76	53	176
Non réponse	7 %	2 %	7 %	2 %	4 %
Non	59 %	53 %	49 %	32 %	45 %
Oui	34 %	45 %	44 %	66 %	51 %
Pour la chasse	34 %	45 %	39 %	62 %	48 %
Pour la Pêche	14 %	15 %	26 %	25 %	23 %
Pour la cueillette	3 %	23 %	32 %	28 %	28 %
Pour d'autres loisirs	5 %	11 %	7 %	0 %	6 %

Tableau 2 : Les agriculteurs et l'accès récréatif aux parcelles exploitées.

La tolérance à l'accès du public aux chemins comme aux terres n'empêche pas les agriculteurs interrogés de citer de nombreuses gênes occasionnées par la fréquentation de leur exploitation. Mais il semble que ces gênes soient, pour environ 4/5 des agriculteurs interrogés, un mal nécessaire, en tout cas elles ne remettent pas en cause dans leur esprit le droit du public à profiter d'un espace agricole ouvert. La pratique récréative effective et les gênes mentionnées confirment en tout cas que la tolérance à l'accès du public n'est pas irréfléchie. Elle s'appuie sur une expérience complexe et montre que l'accès récréatif est bien une valeur sociale que les agriculteurs interrogés admettent et peut-être inconsciemment défendent.

Pour mieux comprendre l'inscription de cette problématique dans le détail du parcellaire, 16 exploitants agricoles ont été interrogés en 1999 sur les fonctions récréatives de leur exploitation, lors d'entretiens « bottes aux pieds » durant lesquels, en faisant le tour de l'exploitation, nous laissons les particularités du paysage orienter les propos. De nombreuses remarques viennent étayer les résultats des questionnaires.

Ainsi Claude⁵, dans des pâturages propices aux cèpes : *"Mais celui là qui viennent aux champignons, je vais pas me mettre après lui comme un furieux et les mettre dehors hein... J'ai pas envie de passer pour un... pour un sauvage."* Ou bien Gwénaël, fataliste, devant des traces de VTT en bordure de son champ : *"Les gens passent dans le champ. Ils voient que le chemin est mouillé et ils passent..."*

A peu près aucun des agriculteurs interrogés n'envisage une exploitation commerciale de cette demande d'espace récréatif de proximité. La plupart la considèrent comme légitime, quasi « naturelle ». Il ne s'agit pourtant pas d'une évidence en matière de droit de propriété. La comparaison avec la Grande-Bretagne (Le Caro et Gilg, 2002), où « farmers » et propriétaires fonciers considèrent l'accès à l'espace agricole comme interdit par principe, nous permet d'affirmer au contraire qu'il s'agit là d'une caractéristique socialement déterminée, d'une configuration particulière de l'exercice du droit de propriété.

⁴ Nous appelons « usagers » les personnes qui fréquentent l'espace agricole pour leurs loisirs (ils font un usage de loisir de l'espace agricole). Bien sûr une petite proportion (moins de 20%) des 464 personnes interrogées ne fréquentent pas l'espace agricole, mais l'échantillon est quand même, par simplification, appelé « usagers ».

⁵ Nous utilisons des pseudonymes.

Parmi les raisons invoquées pour admettre l'usage récréatif de leur espace professionnel, les agriculteurs signalent régulièrement sa nécessité sociale pour des citadins entassés, son opportunité professionnelle en terme d'image, mais surtout l'intérêt qu'ils y trouvent en terme de rencontres et d'ouverture sur le monde social si divers qui les entoure.

2.1.2- Hypothèses explicatives en psychologie sociale.

Tout fonctionne comme si, dans cette acceptation du loisir récréatif sur leurs terres, les agriculteurs raisonnaient en terme de « désirabilité sociale partagée » de la campagne, dans une forme de régulation inter-personnelle dénuée d'enjeux sociaux ou professionnels forts. Si certaines normes sont bien en jeu dans les relations, il s'agit de celles qui régulent les relations générales des individus entre eux : politesse, tolérance minimum, maîtrise de soi (cf : *je n'ai pas envie de passer pour un sauvage*). Nous retrouvons ainsi à ce sujet les traits de personnalité relevant de la désirabilité sociale, telle que la gentillesse ou l'agressivité, les promeneurs « *mal élevés* », les agriculteurs « *mauvais coucheurs* », ...aléas courants de la vie en société, non marqués en terme d'organisation sociale, mais ayant tout à voir avec les codes de bases de la vie en société... Ceci est d'autant plus remarquable que nous avons vu dans l'enquête population (cf chapitre 1.2) , que les agriculteurs ne partageaient pas avec les non agriculteurs (du moins pas dans la même proportion) la référence à la pratique des loisirs dans l'espace rural représenté par les photos, en le considérant plutôt spontanément comme un espace de travail. Il s'agit donc bien d'une tolérance d'une autre « utilité sociale » de l'espace, sans qu'elle soient mise en compétition ou en « rapport social » avec l'utilité agricole. D'autres normes sociales « de haut niveau » semblent à l'œuvre dans la déclinaison du droit de propriété et des tolérances au passage. Elles sont, comme les codes de bonne conduite cités plus haut, culturellement fortement intégrées et intériorisées. Nous verrons plus loin que des aspects de même nature sont à l'œuvre dans l'entretien des bordures et des chemins, effectués par les agriculteurs et leurs familles.

2.2- Résistance aux nouvelles prescriptions portant sur les bordures de champs

2.2.1- Une recherche en psychologie sociale sur la gestion des bordures des parcelles agricoles

La gestion des bordures de champs par les agriculteurs doit être abordées sous deux aspects. Ces bordures sont entretenues annuellement par différents actes techniques sur leurs parties hautes et basses. Il s'agit de l'élagage ou l'émondage des branches des arbres, susceptibles de gêner le passage des machines agricoles, ou de faire de l'ombre aux cultures, et également du débroussaillage ou désherbage des taillis et bandes d'herbe au ras des cultures, ou sur les talus, pour ne pas voir la parcelle envahie de « mauvaises herbes ». Il faut également effectuer l'entretien des fossés et des chemins. Ces bordures sont par ailleurs déterminées par des choix de gestion à plus long terme, à l'occasion d'aménagements fonciers collectifs ou individuels, par échanges et / ou agrandissement de parcelles. A cette occasion, des haies peuvent être abattues ou replantées, le tracé des fossés, des chemins, des petites rivières peut être réorganisé. Les principaux actes de gestion des bordures ont découlé directement des objectifs de production agricole, jusqu'à une période récente. De nouveaux objectifs, « publics », s'ajoutent désormais aux considérations prises en compte dans les décisions : paysage, qualité de l'eau, lutte contre l'érosion ou les inondations, protection de la biodiversité sont des objectifs qui imposent de faire des choix différents en terme d'aménagement des bordures ou d'entretien annuel. Ces aspects ont particulièrement été soulevés par les associations de protection de l'eau ou de la nature, puis par des revendications de groupes locaux à vocation « patrimoniale » (*savegarder notre paysage bocager...*). Ils ont été repris et « publicisés » par les élus des collectivités territoriales, et leur traitement technique et scientifique s'intensifie actuellement, dans un processus classique de montée en généralité d'un problème environnemental (Jollivet,

1997). Ainsi, de nouvelles recommandations techniques apparaissent pour la gestion des bordures : garder des talus ou replanter des haies, mettre en place des bandes herbeuses le long des ruisseaux, ne pas utiliser de désherbant qui détruit la biodiversité, provoque des résistances, ou laisse la terre nue, favorisant l'érosion ou la pollution de l'eau.

Les points de vue des agriculteurs ont été recueillis dans plusieurs contextes, et leur variation montre l'intérêt d'analyser les discours au regard des situations sociales dans lesquels ils sont produits. Deux types d'entretiens non directifs ont été menés, l'un au cours de l'enquête « population », à l'aide de photos de bordures de champ (cf chapitre 12), l'autre chez les agriculteurs, avec des questions plus ciblées sur les bordures de champ de l'exploitation et sur les pratiques de gestion choisies (Kergreis, 2002). Si l'entretien des bordures est bien une dimension évaluative essentielle dans la perception de l'espace représenté par les photos, les références aux objectifs de cet entretien n'apparaissent pas. On peut considérer que les critères retenus pour définir le « bon » entretien correspondent aux habitus (Bourdieu, 1980) organisés dans les pratiques anciennes de gestion, avant la « révolution industrielle agricole ». Dans cette situation, récolter régulièrement le bois ou entretenir soigneusement le bas de la bordure se justifiaient par les impératifs énergétiques, la faiblesse des rendements agricoles et les difficultés du désherbage manuel des parcelles. L'importance du travail bien fait était à la fois une obligation concrète et une obligation morale.

Dans les enquêtes chez les agriculteurs au contraire, deux aspects beaucoup plus actuels sont abordés spécifiquement (Kergreis, 2002). D'une part, il apparaît que les agriculteurs différencient leurs bordures selon qu'elles sont ou non susceptibles d'être porteuses d'attentes sociales (bords de cours d'eau, limites avec des espaces non agricoles ou avec un autre agriculteur, internes à l'exploitation...). Leurs réponses montrent une forme d'adaptation aux normes nouvelles reliant les bandes enherbées ou les talus à la protection de l'eau, et les haies au paysage. Cependant, et c'est le deuxième aspect spécifique à ce type d'entretien, le temps de travail et le coût de la gestion des bordures est présenté et analysé comme une contrainte supplémentaire difficilement supportable au regard des situations technico-économiques des exploitations. Ainsi, l'entretien, et ses difficultés techniques sont spontanément abordés. Par contre, la récolte du bois (consécutive à l'émondage) est rarement décrite dans les discours recueillis, de même que l'organisation effective du travail pour l'émondage. Tout se passe comme si ces aspects, étant le plus souvent gérés en famille, relevaient de la sphère privée, qui ne regarde pas l'enquêteur reçu dans un cadre professionnel. Avec les bordures de champ, nous nous trouvons en effet à la limite entre l'espace professionnel et l'espace géré de manière privée. Cependant, des normes professionnelles accompagnent bien les agriculteurs dans leurs choix : les aménagements fonciers se passent collectivement dans les communes, et de ce fait, les abattages des haies ont souvent été encouragés par les agriculteurs les plus progressistes et les agents des DDAF (directions départementales de l'agriculture et de la forêt). La gestion des bordures résiduelles semble n'avoir pas fait l'objet de conseil pour l'entretien des arbres et arbustes restants. Mais l'extension de l'utilisation du désherbant sur le bas des bordures montre l'impact de l'extension aux bordures des conseils « agronomiques » des firmes agro-chimiques. Les agriculteurs interrogés s'en excusent parfois, connaissant l'impact négatif sur l'opinion publique des bords jaunés de leurs champs. Ils justifient leur pratiques par l'aspect plus efficace du désherbant, et souvent par le manque de temps pour passer plusieurs fois mécaniquement.

Une autre enquête (Hamoniaux, 2003) a été organisée spécifiquement sur l'entretien des bordures, pour connaître les intentions d'entretenir mécaniquement le bas des haies ou les bords de parcelles, par un questionnaire rempli en contexte professionnel (114 agriculteurs). L'analyse des réponses montre tout d'abord le poids des habitudes techniques : quand l'usage de désherbant ou de débroussaillant est effectif, peu d'agriculteurs ont l'intention de changer de pratiques. On observe par ailleurs combien les agriculteurs sont sensibles aux contradictions qu'ils doivent gérer, par exemple entre le moindre coût des désherbants totaux et leurs inconvénients techniques (résistances, érosion, etc). Les difficultés à changer de pratique peuvent s'expliquer par les contraintes perçues, qu'elles soient techniques (contraintes spatiales, outils mal adaptés) ou socio-économiques (temps passé, coût). La volonté d'avoir des loisirs est

également un facteur qui influence négativement l'intention d'entretenir mécaniquement, en opposition avec la volonté de protéger l'environnement, également présente. Enfin, un petit nombre de personnes met en avant la liberté octroyée par le droit de propriété, ou la non volonté de se soumettre à des injonctions extérieures. Cette analyse de l'attitude des agriculteurs envers un comportement de gestion prescrit par la société pour protéger l'environnement (publicisation d'une pratique mi-professionnelle, mi-personnelle) montre que la résistance des agriculteurs est motivée par de nombreux facteurs internes à leurs exploitations, sur lesquels ils ont l'impression d'avoir peu de prise. Elle montre également toute l'ambiguïté de leur position : ils ont développé une identité professionnelle bâtie sur la technique et la modernité, avec l'objectif d'atteindre des conditions de travail, de loisir et de revenu identiques au reste de la société. Pour eux, abandonner le désherbant dans la gestion du bas des bordures, c'est renoncer à une facilité de travail, bien soulageante par rapport à la faux et à la faucille de leurs ancêtres. Au-delà de l'amélioration nécessaire des outils d'entretien mécanique se joue une nouvelle identité de « protecteur de la nature », que certains adoptent volontairement mais que d'autres supportent mal.

Un dernier contexte permet de comprendre comment se joue la publicisation croissante de l'espace agricole. Il s'agit de concertations locales mettant en jeu, d'une manière ou d'une autre, les bordures de champs (Kergreis, 2004). Dans un premier cas, des conflits répétés au cours des aménagements fonciers ont conduit une association de protection de l'environnement à déposer plainte auprès du tribunal administratif, pour non respect de la législation en vigueur sur la protection de l'eau et de l'environnement. L'Etat (en l'occurrence la DDAF) ayant été condamné une première fois à suspendre un aménagement foncier, une concertation a été mise en place pour tenter de régler le conflit à l'amiable. Un travail d'articulation des valeurs recherchées dans l'espace rural a pu se mettre en place grâce à une médiatrice recrutée par le Conseil Général. Les représentants de la Chambre d'Agriculture, de l'Association, de la DDAF, et du Département ont ainsi pu se donner un cadre commun : l'aménagement de l'espace rural tout entier (et non pas seulement l'espace agricole) dans lequel la protection de l'eau potable et l'amélioration des conditions de l'activité agricole devaient chacun trouver leur place. On voit à travers ce choix la volonté de définir l'espace agricole comme inclus dans un espace public commun, ce qui oblige à hiérarchiser les utilités sociales de cet espace. Cependant, cette concertation n'a pas permis d'aller jusqu'à imposer des règles plus précises dans la définition des lieux où les haies et talus devraient être conservés ou replantés, pour protéger l'eau. De même, les agriculteurs n'ont abordé que très tardivement la question de l'entretien de l'espace, et cet aspect n'a pas réellement été au centre des débats. Au final, la concertation s'est interrompue à la suite d'un nouveau conflit d'aménagement foncier, dans une autre commune : la municipalité nouvellement élue a dénoncé l'accord local trouvé précédemment, qui reportait à la collectivité l'intégralité des charges de gestion des zones humides (pour la protection de l'eau), sans imposer aucune contrainte à l'espace agricole proprement dit.

Dans une deuxième concertation observée, il s'agissait de bâtir un contrat entre une communauté de communes et le Conseil Général, pour définir des actions de protection de l'eau, du paysage et de l'environnement. La complexité de la procédure et les multiples rencontres organisées ont conduit à progressivement faire disparaître la remise en cause initiale des pratiques agricoles, et à exclure de fait l'espace agricole du débat. Par exemple, le contrôle des activités d'épandage, deuxième action proposée par la population au cours d'une enquête pour améliorer la qualité de l'eau, a été supprimée du champ d'action par le Comité de Pilotage, la Chambre d'Agriculture expliquant que ce point était pris en charge au niveau professionnel. De même, la mise en place des schémas bocagers, proposée dans les territoires de communes ayant un fort enjeu de protection de l'eau, sera en définitive confiée à la Chambre d'Agriculture, au motif « *qu'elle le fait déjà* ». Nos observations de premières réunions promouvant ces schémas bocagers, dans deux communes, montrent qu'il est bien difficile pour les conseillers agricoles et forestiers présents, d'imposer aux agriculteurs des lieux de plantation de haies : aucune loi ne les autorise à le faire. Par ailleurs, là encore, l'entretien, son coût et son organisation, ne sont pas abordés.

Enfin, la troisième concertation étudiée est une opération conviviale de plantation de haies dans une commune, à l'initiative conjointe d'une association de protection du paysage et d'un groupe d'agriculteurs. Il est intéressant d'observer que cette association, après avoir planté dans l'espace public urbain de la commune, avec l'accord de la municipalité (journée de l'arbre annuelle, mobilisant enfants et parents), s'est tournée vers l'espace rural à la suite d'un conflit avec les services municipaux et la Mairie. Les agriculteurs, en recherche d'amélioration de leur image face aux difficultés de la reconquête de la qualité de l'eau sur la commune, étaient eux aussi favorables à une action « visible », valorisant la rencontre agriculture – société. Ainsi, la plantation s'est faite sur l'espace des agriculteurs, en bordure de route. Les plants, les bâches, la technique et la main d'œuvre étaient fournis par la collectivité. Là encore, les problèmes d'entretien futur n'ont pas été abordés. Ainsi, les agriculteurs se retrouvent seuls pour organiser la taille des arbres. Il est vrai qu'ils conservent aussi le droit d'enlever les arbres, s'ils les gênent. Dans ce contrat tacite, beaucoup de choses ont été laissées sous silence. L'Association a reçu des financements publics pour une opération sensée « protéger l'eau » (dossier de demande de financement), alors que la position des haies n'a pas été choisie selon ce critère. Le Conseil Général et la population locale ont offert, qui des fournitures, qui du temps, sans être assurés de la pérennité de leurs investissements, ceux-ci étant effectués sur le domaine privé. L'association, comme les agriculteurs ont essentiellement servi un intérêt « personnel » de communication (avoir une bonne image).

Les résultats (partiels, en 2004) de ces concertations montrent à quel point la publicisation de l'espace agricole n'est pas encore effective : dans deux cas sur trois, malgré la volonté affichée de considérer l'espace rural et agricole comme un tout, et d'y rechercher des valeurs générales ayant un intérêt collectif, une forme de partition de l'espace réussit à se mettre en place, les représentants des agriculteurs arguant de leur professionnalisme pour garder la maîtrise des décisions sur les bordures des champs et dans leurs parcelles. Dans les trois cas, la gestion des bordures n'est quasiment pas abordée, les agriculteurs restant curieusement en retrait sur les arguments qu'ils pourraient faire valoir à bon droit, et qu'ils développent dans le contexte de leurs exploitations, ou en situation professionnelle. Cet aspect incomplet du débat et le manque d'efficacité des concertations pour conduire à une prise en compte réelle des problématiques environnementales sur le terrain pose de nombreuses questions.

2.2.2- Quelques hypothèses explicatives en géographie sociale.

Plusieurs éléments peuvent expliquer la réaction moins conciliante des agriculteurs face à la demande de bocage que face à la demande d'accès récréatif. D'une part, contrairement aux demandes d'accès pour les loisirs, les demandes sociales de paysage et de protection de l'eau mettent en cause les pratiques voire les compétences professionnelles des agriculteurs. D'autre part, l'arbre est un marqueur paysager puissant (car très durable et très visible), symbole de la domination des propriétaires terriens sur les paysans. Sa soumission (abattage, émondage sévère) marque la maîtrise des agriculteurs modernes sur leur espace (Périchon, 2002). Dès lors un lien négatif est fait entre le maintien d'arbres et le passéisme. Le côté visible des bordures des champs, par opposition à l'invisibilité des accords passés sur le plan de l'accès, joue contre une attitude réflexive : s'il conserve des arbres, une strate arbustive et herbacée dense, un agriculteur sera immédiatement repéré comme « écolo » par ses voisins et devra en répondre. Il s'agirait presque d'une trahison au modèle professionnel censé être « solidairement » partagé. On rencontre cette situation parmi les facteurs freinant les conversions d'exploitations à l'agriculture biologique. Par contre, laisser passer les touristes en VTT, ou tel chasseur du village, peut toujours s'interpréter comme un manque de vigilance à une intrusion ; l'agriculteur peut ainsi très bien dire à son voisin qu'il n'aime pas les cavaliers, mais les laisser objectivement passer !

La capacité des agriculteurs à distinguer les bordures de champs les unes des autres selon les attentes sociales probables, mais aussi à distinguer les finalités assignées aux diverses composantes verticales de la haie, montre qu'en matière d'espace agricole, chaque lieu conduit

à une réflexion spécifique. En matière d'accès récréatif, nous pouvons qualifier le champ des interactions entre agriculteurs et usagers d'espace topologique, au sein duquel des repères comme la proximité avec la maison, le vu et le caché, la coprésence d'un troupeau comptent autant que le statut juridique des parcelles ou leur accessibilité légale pour le loisir considéré. Cet espace topologique (des lieux situés, nommés, vécus) se superpose avec l'étendue abstraite (la surface agricole utile, l'espace agricole, la superficie communale, la propriété privée ou publique). Tandis que l'espace topologique est considéré au travers de sa texture, de sa situation relative et des sensations qu'il génère lorsque l'on s'y trouve, l'espace que faute de mieux nous qualifions d'abstrait vaut par des qualités échangeables, des superficies. Les individus interrogés, qu'ils soient agriculteurs ou non, font tantôt référence à l'espace topologique, tantôt référence à des espaces abstraits.

3. Le paradoxe d'une gestion domestique face à la publicisation de l'espace

L'analyse des clivages et des contradictions dans les attitudes observées chez les agriculteurs nous amène à formuler quelques pistes de réflexions, que nous articulons selon trois plans d'analyse : clivages dans le sens donné à l'espace publicisé, contradictions apparentes dans le positionnement social des agriculteurs, et situation d'aliénation qui, peut-être, limite pour l'instant les possibilités d'ouvrir un vrai débat sur l'espace agricole...

3.1- Espace commun, espace public et publicisation

Au regard des différentes enquêtes effectuées, que ce soit pour comprendre comment les loisirs sont tolérés dans l'espace des agriculteurs, ou pour saisir comment la gestion des bordures de champ se trouvent affectée par les nouvelles demandes sociales, il nous semble que deux grandes remarques peuvent être faites.

A un premier niveau de relations, surtout directes et inter-personnelles, dans le cadre de leurs exploitations, les agriculteurs font preuve le plus souvent d'une grande tolérance à l'égard des chasseurs, promeneurs, cueilleurs, etc...qu'ils voient passer sur leurs terres. Cet aspect peut être mis en perspective avec leur plaisir personnel pris sur leur lieu de vie et de travail, dans la campagne. L'enquête sur la perception des bordures de champ a ainsi montré que peu de différences affectent les sensations des uns et des autres vis-à-vis des arbres et de la nature, ou de la beauté des paysages. Cette tolérance semble également en rapport avec les plaisirs de la rencontre, dans un contexte où l'agriculteur a un rôle particulièrement positif, puisque c'est lui qui accueille. Ainsi se dessine l'image d'agriculteurs ouverts et tolérants, et d'une majorité silencieuse d'accords locaux, trouvés au jour le jour dans des arrangements concrets, qui peuvent faire penser aux tâtonnements des concertations ascendantes évoquées par J.-E. Beuret (1999) pour décrire la résolution des problèmes prise en charge par des acteurs locaux au sein de leur espace de vie. Dans cette situation, l'espace agricole est un espace où les appropriations peuvent laisser place à de multiples significations sociales fluctuantes au gré des jours et des lieux. Il peut être considéré comme un espace commun, dans le sens où chacun y reconnaît à l'autre un statut d'habitant, d'hôte invitant ou invité. Il peut aussi être considéré comme un espace public, parce que l'accès récréatif amène à se rencontrer des agriculteurs et des usagers au delà de toute interconnaissance ou appartenance (pensons aux touristes, aux citoyens en week-end, etc). Mais ses caractéristiques d'espace public sont ici tempérées par l'absence de polémique sur le sujet dans le corps social.

Dans une perspective différente, mais pas si lointaine, la volonté d'adaptation aux nouvelles normes de protection de l'eau, affirmée à maintes reprises par les agriculteurs, et les difficultés qu'ils rencontrent techniquement dans la gestion de leurs bordures de champ, exprimées dans le contexte professionnel, illustrent les contradictions difficiles dans lesquelles ils doivent faire leurs choix. Leur « résistance » à la publicisation de leur espace et de leurs pratiques de gestion, particulièrement observée dans les concertations, peut être comprise comme une tentative, de la part de leurs représentants, de préserver une marge de manœuvre ou tout simplement de protéger la majorité des agriculteurs de contraintes supplémentaires. Nous nous trouvons là au

cœur du débat public, et les agriculteurs mobilisent alors leur identité professionnelle pour se positionner. L'espace agricole retrouve son caractère approprié, et son utilité sociale première, la production de nourriture. Toutes les autres utilités paraissent menaçantes, dans la mesure où elles supposent une nouvelle organisation des règles d'utilisation de l'espace, et une nouvelle répartition des avantages et des coûts relatifs à sa gestion.

3.2- L' attitude paradoxale des agriculteurs face à la publicisation

Il est difficile cependant de comprendre pourquoi les agriculteurs ne plaident pas publiquement pour la prise en compte des aménités qu'ils fournissent gratuitement au reste de la société. Que ce soit dans l'ouverture de leur espace de travail aux loisirs des autres, ou que ce soit dans l'entretien soigné du paysage de tous, une négociation semble possible avec le reste de la société. Cet aspect semblait s'engager par la mise en œuvre des CTE, mais force est de constater que les agriculteurs ne se sont guère mobilisés pour continuer en ce sens. Le passage sous silence de l'entretien dans les opérations de concertation traitant des bordures de champs est particulièrement étonnant. Plusieurs hypothèses peuvent être avancées pour comprendre ce phénomène :

- La disjonction entre relations inter-personnelles et relations sociales. Les agriculteurs seraient beaucoup plus à l'aise pour traiter les questions concrètes (l'accès récréatif, l'entretien du bocage) dans la sphère privée et interpersonnelle que dans le débat public.
- La force de négociation des agriculteurs face à des valeurs nouvelles mal assurées dans les faits concrets. Il s'agirait alors d'une stratégie consistant à dire « laissez-nous faire, nous savons comment nous y prendre »...
- L'espace vécu au quotidien comme matrice de valeurs reliées et tolérables. Une formalisation publique, par exemple dans le cadre de la loi ou des contrats (CTE, CAD), poserait au contraire le problème dans un champ de valeurs peu familières.
- Le travail familial comme « valeur tampon » rendant encore possible l'entretien des bordures de champs par les agriculteurs avec un plus value positive. Cela nous amène à discuter du vécu biographique et familial de fonctions publicisées de l'espace agricole.

3.3- L'inscription des pratiques dans les rapports familiaux.

Pour comprendre pourquoi les agriculteurs, lorsqu'ils endossent une fonction publicisée de leur espace professionnel, préfèrent en garder la maîtrise dans un cadre informel (non contractuel) et interpersonnel, quitte à perdre les avantages qu'ils pourraient attendre d'une revendication publique et collective de ces services rendus, nous proposons quelques pistes de réflexion, hypothèses qui mériteraient d'être étayées par des enquêtes complémentaires.

D'une part nous constatons qu'en France, la plupart des exploitations se transmettant de génération en génération, le vécu de l'espace agricole ne peut être compris hors du cadre biographique. Tout changement dans les pratiques peut s'interpréter comme une rupture, une révolte ou un reniement. Les lieux sont à la biographie (la somme des choses vécues telles qu'elles opèrent aujourd'hui) ce que l'album photo est à l'histoire familiale : un patrimoine témoin et un carcan « idéologique » de fidélités et de ruptures. Cet aspect biographique peut expliquer en bonne partie les différences d'attitudes entre agriculteurs. Nous avons ainsi pu montrer, en contexte bocager breton, que les exploitations où il ne restait plus beaucoup d'arbres étaient celles où les agriculteurs affichent l'intention d'en abattre encore, tandis que ceux qui vivaient dans un bocage dense souhaitaient le conserver (Le Caro, 2002, p. 524-525). A l'opposé d'une argumentation rationnelle présentant un maillage bocager « optimal », ces résultats peuvent faire penser à un mode d'autojustification : en souhaitant continuer à abattre, les premiers affirment la légitimité des abattages antérieurs, tandis qu'en s'affirmant protecteurs, les seconds valident un choix antérieur qui ne fut pas toujours facile à « porter » en milieu agricole.

D'autre part certains aspects de la publicisation que nous avons étudiés ne relèvent pas explicitement du métier d'agriculteur, mais plutôt de la sphère privée. Ainsi de l'accueil

implicite comme explicite des usagers des loisirs, que les agriculteurs relient d'abord à la possibilité de faire des rencontres. Ainsi de l'entretien des arbres dans les haies, qui sert à produire du bois de chauffage, éventuellement à en vendre sans en faire tapage. De manière plus aiguë on pourrait dire que les aménités de la campagne offertes par les agriculteurs ressemblent à l'entretien de la maison, à la capacité de la famille à recevoir à tout moment (dans un salon propre et rangé).

Comme cet entretien et cet accueil, comme d'autres comportements féminins attendus, entrés dans les mœurs au point qu'ils se traduisent par des traits de personnalité qui décrivent souvent les femmes (Beauvois, XXX). Cette aliénation féminine nécessite, pour en sortir, une prise de conscience et une véritable lutte quotidienne pour faire reconnaître le travail spécifique fourni (Guillaumin, XXX). Il est possible que les agriculteurs et leurs familles se trouvent, toute proportion gardée, dans une situation similaire. Les agriculteurs ont en effet probablement endossé et intériorisés certaines normes d'entretien et d'accueil, relevant de leur position sociale passée, même si ces produits de règles ancestrales bien établies sont en train de changer fortement.

L'entretien des bordures est un dû à la société, et tout le monde y travaillait jadis, dans un rapport assez codifié. La modernisation agricole ne l'a pas pris en compte, ne l'a pas « normé », ou seulement en partie, en « négatif » (supprimer les haies, désherber), et souvent les agriculteurs se sont organisés avec leur famille pour pallier la disparition des équipes d'émondage. Actuellement, la main d'œuvre familiale gratuite disparaît : *Mes enfants ne le feront pas...Ma femme travaille...* Les agriculteurs ont eux-mêmes parfois souffert de cette situation et ne veulent pas la reproduire, ils veulent le droit au loisir au moins pour leurs enfants... Supprimer le bocage peut alors sembler une forme de désaliénation ou de libération des femmes, des enfants et des agriculteurs qui fournissent gratuitement leur force de travail pour l'entretien d'un paysage partagé par tous...

Aborder de front le travail d'entretien révèle la tension dans laquelle se situent actuellement les agriculteurs, entre les injonctions sociales, les techniques possibles ou non, les coûts de plus en plus lourds, au fur et à mesure que le travail familial disparaît. La mise sous silence de cet aspect essentiel au cours des concertations peut être mise en relation avec cette hypothèse « d'aliénation » dont on ne sait pas comment sortir, ou dont certains n'ont peut-être pas conscience.

En matière d'accès récréatif, la pression de travail est faible, voire nulle. Si le travail n'est pas en jeu, la distance sociale l'a été dans les années 50 à 80, lorsque les loisirs de plein air ont commencé à attirer en espace agricole des personnes extérieures à la communauté villageoise. Devant ces citadins et ces touristes, nombre d'agriculteurs en bleu de travail, héritiers directs de la civilisation paysanne, ont eu honte de leur condition, de leur habillement, de leurs manières. Avec l'urbanisation progressive des campagnes, la distance psycho-sociale entre les agriculteurs et les usagers s'est largement estompée. Aussi pouvons nous considérer, avec les agriculteurs interrogés, que les loisirs offrent aujourd'hui de réelles possibilités de rencontres. Mais il ne faut pas grand chose, un bonjour refusé, une attitude « en terrain conquis » et l'agriculteur peut légitimement se sentir envahi par un profiteur indélicat. C'est peut-être à cause de cela qu'en France, l'accueil touristique à la ferme reste marginal et que l'accès récréatif, à l'exception des fermes équestres, reste largement informel.

Conclusion

Ainsi, alors qu'ils disposent manifestement des compétences pour répondre à certaines attentes de la société, les agriculteurs maintiennent des attitudes apparemment irrationnelles : ils ne valorisent pas leur tolérance aux loisirs des autres sur leurs propres espaces, ils préfèrent entretenir seuls un bocage en régression que de négocier des contrats avec la collectivité pour le maintenir ou le reconstruire... Nous espérons avoir montré qu'il faut aller au delà des apparences, à la rencontre des intéressés dans le concret de leur espace de vie et de travail, pour

comprendre un peu mieux les raisons de leurs choix... Ce sont des interlocuteurs précieux et lucides dans l'analyse des situations qui les concernent et que nous entendons étudier.

Sur le plan de la recherche, la confrontation des hypothèses, des concepts et des méthodes de la géographie sociale et de la psychologie sociale nous a permis de mesurer la complexité des phénomènes de publicisation de l'espace agricole et la pertinence d'associer les entrées spatiales et sociales. Nos approches convergent pour affirmer la place qu'il faut donner aux individus, à la fois en tant que porteurs des valeurs sociales qui s'exercent dans l'espace, et en tant que sujets capables de dépasser certaines normes pour en affirmer de nouvelles.

Deux propositions de recherches s'ouvrent à l'issue de cette réflexion croisée. D'une part l'analyse des liens entre les contextes spatiaux et sociaux dans lesquels les agriculteurs sont placés lors des entretiens ou des concertations et l'expression différenciée de leurs points de vue rappelle l'importance de contextualiser précisément les méthodologies d'enquête et ouvre la perspective de mieux comprendre le rôle de la position spatiale et sociale dans la construction d'une attitude. D'autre part il nous faut clarifier les liens entre les composantes d'espace privé, d'espace commun et d'espace public de l'espace agricole, au sein desquels s'enclenchent des régulations inter-personnelles manifestement différentes.

Bibliographie

- BERGEL (P.), 2004, Propriété du sol et appropriation de l'espace. approches croisées du droit et de la géographie sociale, *ESO travaux et documents*, n°21, p. 25-29.
- BEURET (J-E.), 1999, Petits arrangements entre acteurs... Les voies de la gestion concertée de l'espace rural, *Natures Sciences Sociétés*, vol.7, n°1, p. 21-30.
- BOURDIEU (P.), 1980, *Le sens pratique*, Paris, Editions de Minuit.
- COUTURIER (P.), 2000, Sections et biens sectionaux dans le massif Central. Héritage et aménagement de l'espace, Clermont-Ferrand, Presses universitaires Blaise Pascal, 476 p.
- CROIX (N.), 1998, La terre entre terroir et territoire. Mutations foncières et organisation des campagnes armoricaines méridionales (1968-1998), *Thèse de doctorat d'Etat de géographie*, Université de Nantes, tome 1, 559 p.
- DUBOIS (N), BEAUVOIS (J-L.), 2002, Evaluation et connaissance évaluative : une théorie dualiste de la connaissance. *Nouvelle revue de Psychologie sociale*, vol. 1, n°1, p. 103-111.
- FREVILLE (H.), 1958, Introduction historique, dans *Les aspects sociaux de la vie rurale*, Paris, Dalloz, p. 9-32.
- HAMONIAUX (M.), 2003, L'attitude et le comportement dans l'entretien des bords de champ, Rapport de Maîtrise de Psychologie sociale, Université de Rennes2.
- HÉRVIEU (B.), VIARD (J.), 1996, Au bonheur des campagnes (et des provinces), La Tour d'Aigues (84), Editions de l'Aube, 159 p.
- JOLLIVET (M.), 1997, La construction sociale des problèmes d'environnement, Compte rendu d'atelier du Colloque de Fontevraud (sept 1996). *Natures Sciences Sociétés*, vol. 5, n° 2.
- KERGREIS (S.), 1999, Pratiques des agriculteurs sur leurs bordures de champ : une première approche des déterminants sociaux. *DEA de Sociologie*, Université de Rennes 2, 238 p.
- KERGREIS (S.), 2002, Rôle et responsabilité des agriculteurs vis-à-vis de l'environnement : bordures des champs, nature, paysage... dans *Actes du colloque « Agriculteur et Société »*, (Nantes, novembre 2002), M. Bodiguel (dir), Paris, Association des Ruralistes Français, Tome 2, p. 187-201.
- KERGREIS (S.), 2004, Régulations cognitives et sociales dans les concertations agri-environnementales, *Thèse de Doctorat de Psychologie Sociale*, Université de Rennes 2, 536 p.
- LE CARO (Y.), 2002, Usages récréatifs de l'espace agricole, *Thèse Doctorat de géographie*, Université de Rennes 2, 2 vol., 873 p.
- LE CARO (Y.), GILG (A.), 2002, Accès récréatif à l'espace agricole : Ille-et-Vilaine (France) et Devon (Royaume-Uni), *ESO Travaux et documents*, 18, p. 33-41.
- PEETERS (G.), 1999, Valeur et évaluation, dans *La construction sociale de la personne*, J-L. Beauvois, N. Dubois et W. Doise (dir.), Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, p. 247-258.
- PERICHON (S.), 2002, L'avenir de l'arbre périurbain autour de Rennes, entre utilités économiques et symbolique identitaire des agriculteurs, dans *Actes du séminaire "Etapas de recherches en paysage"* du 30 novembre 2001, Versailles, ENSP, n°4, p. 41-49.
- SANDER (E.), 1995, Sources et historique du droit alsacien-mosellan de la chasse, *Les affiches d'Alsace et de Lorraine*, Moniteur des soumissions et ventes de bois de l'Est, n 74, p. 1-4.
- SCHAMA (S.), 1999, *Le paysage et la mémoire*, Paris, Seuil, 720 p.
- TASSIN (E.), 1991, Espace commun ou espace public ? L'antagonisme de la communauté et de la publicité, dans *Espaces publics, traditions et communautés*, *Hermès*, n°10, p. 23-37.
- VEBLEN (T.), 1899, *Théorie de la classe de loisir*, Paris, Gallimard, 278 p.